

SIE LIGNON

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable 2015



Qu'est ce que le RPQS ?

- Le **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice est une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2224-5).
- Le contenu du RPQS est déterminé réglementairement. (Décret no 2007-675 du 2 mai 2007).
- Il ne doit pas être confondu avec le Rapport Annuel du Délégué
- Il a pour objectif de faire un état des lieux annuel dans un cadre défini nationalement, ce qui permet de suivre l'évolution du service et de comparer des services équivalents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 17/10/2016



Caractéristiques techniques du service public

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le SIE LIGNON dispose de la compétence eau potable sur son territoire qui regroupe 2 communes : CLEPPE et PONCINS.

MODE DE GESTION DE SERVICE

Le service est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public par affermage. L'exploitation a été confiée à l'entreprise SAUR par un contrat qui a pris effet le 01/04/2005 pour une durée de 19 ans soit une échéance au 31/03/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

3

Réception par le préfet : 17/10/2016



Caractéristiques techniques du service public

Le contrat a fait l'objet d'un avenant :

N° avenant	Date d'effet	Objet
1	01/01/2015	Prolongation de durée du contrat (19 ans au lieu de 12 ans) Travaux concessifs de sectorisation (fourniture et pose de 3 compteurs de sectorisation) Intégration de la station de l'Alliot au périmètre exploité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

4

Réception par le préfet : 17/10/2016



Caractéristiques techniques du service public

PRESTATION ASSURÉES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des réclamations clients	X	
Renouvellement	Canalisations liées aux ouvrages	X	
	Canalisations non liées aux ouvrages		X
	Compteurs	X	
	Branchements	X	
	Equipements électromécaniques	X	
	Génie civil		X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

5

Réception par le préfet : 17/10/2016



Caractéristiques techniques du service public

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0)

L'estimation de la population est de 1983 habitants selon le RAD 2015. Les statistiques de l'INSEE issues du recensement de 2013 en vigueur à l'heure actuelle, estiment la population à 1567 habitants.

RESSOURCES EN EAU

L'eau provient d'une ressource :

- Le captage du Lignon \ Puits de Naconne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

6

Réception par le préfet : 17/10/2016



Caractéristiques techniques du service public

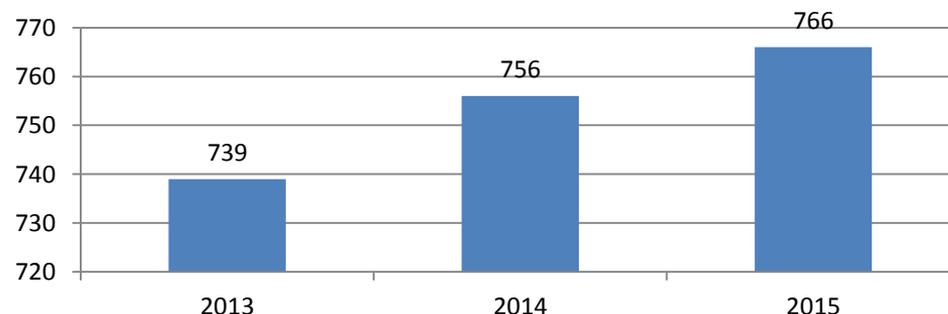
☐ NOMBRE D'ABONNEMENTS

	2013	2014	2015
Abonnements domestiques	727	744	754
Abonnements non domestiques	12*	12	12
Nombre d'abonnements	739	756	766

La majorité des abonnements non domestiques correspond aux VEG à la commune de Chambéon (2), aux VEG au syndicat de la Bombarde (2), à l'administration publique et aux installations de traitement d'eaux usées.

Une hausse de 1,3 % du nombre d'abonnés

Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement. Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

*Le nombre d'abonnements non domestiques pour l'année 2013 a été estimé par rapport à 2014.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire



Caractéristiques techniques du service public

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Volumes	2013	2014	2015
Volume produit	122 660	127 360	201 514
Volume importé	703	309	0
Volume exporté	30 052	34 861	100 212
Volume mis en distribution	93 311	92 808	101 302

Une hausse de 9,1 % du volume mis en distribution sur l'année civile

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

8

Réception par le préfet : 17/10/2016



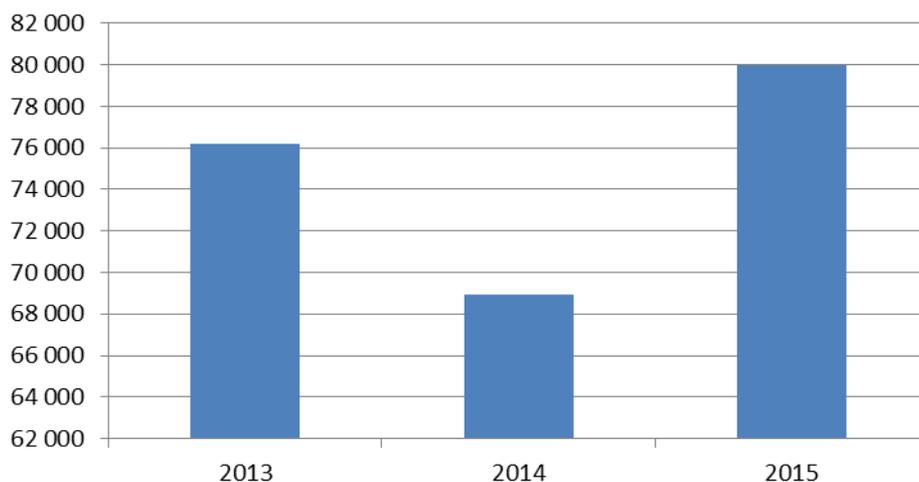
Caractéristiques techniques du service public

☐ VOLUMES VENDUS

Volumes	2013	2014	2015
Volume vendu aux abonnés domestiques	76 219	67 615	77 938
Volume vendu aux abonnés non domestiques		1 327	2 050
Volume total vendu	76 219	68 942	79 988

Le volume vendu aux abonnés non domestiques concerne uniquement les 8 abonnés du syndicat (hors VEG à Chambéon – 33 602 m³ - et au SI Bombarde – 38 715 m³)

Volume total vendu



Une augmentation du volume facturé de 16,0 % et une consommation spécifique de 104 m³ par usager

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

9

Réception par le préfet : 17/10/2016



Caractéristiques techniques du service public

❑ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Linéaire de réseau	2014	2015
Linéaire (km)	54,823	54,823
Nombre d'ouvrages de stockages	3	3
Capacité totale de stockage (m3)	496	496

❑ OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

- Station de pompage de L'Alliot (90 m³/h)
- Station de surpression Les Rotis (30 m³/h)

Les 3 ouvrages de stockage sont des bâches de reprise/surpression sur la station de l'Alliot :

- Bâche des eaux sales de lavage des filtres (17 m³)
- Bâche des eaux traitées pour lavage des filtres (29 m³)
- Bâche des eaux traitées (450 m³)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

10

Réception par le préfet : 17/10/2016



Tarification et recettes du service public

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité. Le tarif au 1^{er} janvier 2016 a été délibéré le 17 juillet 2015.
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau),
- de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

11

Réception par le préfet : 17/10/2016



Tarification et recettes du service public

❑ PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

• Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	Diamètre compteur	Consommation	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	015 mm		46,34 €	46,77 €
		020 mm		94,41 €	95,29 €
		025 mm		118,03 €	119,13 €
		030 mm		165,27 €	166,80 €
		040 mm		236,13 €	238,32 €
		080 mm		236,13 €	238,32 €
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]			1,0467 €	1,0565 €
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]			26,00 €	27,00 €
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]		jusqu'à 500 m ³	0,77 €	0,79 €
			de 500 à 1000m ³	0,70 €	0,72 €
		au-delà de 1000m ³	0,64 €	0,66 €	
Redevances et taxes	Redevance lutte contre la pollution (€ HT/m ³)			0,31 €	0,30 €
	TVA			5,5%	5,5%

Augmentation des prix unitaires de l'exploitant Saur de 0,94 %, liée à la formule d'indexation contractuelle.

Le Syndicat a réévalué ses prix unitaires de 1€ pour la part fixe, et de 0,02€/m³ pour la part proportionnelle, par délibération du 17 juillet 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

12

Réception par le préfet : 17/10/2016



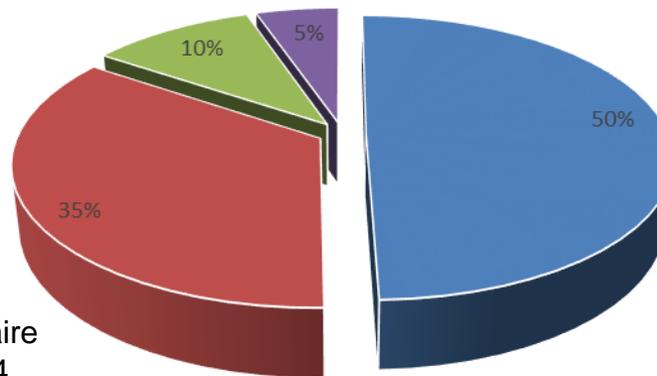
Tarification et recettes du service public

- **Prix TTC du service – Prix au m3 pour une facture de 120 m3 (D102.0)**

	1er janvier 2015	1 er janvier 2016	Variation
Part de l'exploitant	171,94 €	173,55 €	0,93%
Part de la collectivité	118,40 €	121,80 €	2,87%
Redevance pollution	37,20 €	36,00 €	-3,23%
TVA	18,01 €	18,22 €	1,16%
TOTAL	345,56 €	349,57 €	1,16%

Le prix est de 2,91 € / m3 pour une facture 120 m3
soit une augmentation de +1,2%

La part du Déléguataire représente 50 % de la facture, le tarif délégataire a augmenté en 2015 par la régularisation de l'avenant conclu fin 2014.



■ Part de l'exploitant

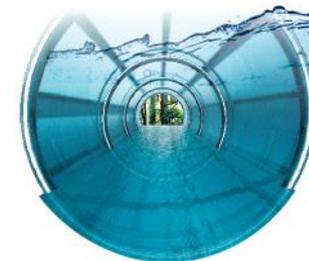
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

■ Part de la collectivité ■ Redevance pollution ■ TVA

Accusé certifié exécutoire

13

Réception par le préfet : 17/10/2016



Tarification et recettes du service public

❑ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la Collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable		-	
Recettes vente d'eau domestiques	81 131,00 €	117 703,00 €	45,08%
TOTAL	81 131,00 €	117 703,00 €	45,08%

• Recettes de l'Exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable	90 944 €	166 223 €	82,78%
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	7 961 €	9 583 €	20,37%
Produits accessoires	2 006 €	1 720 €	-14,26%
TOTAL RECETTES	100 911 €	177 526 €	75,92%

Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation des volumes exportés (+187%).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

14

Réception par le préfet : 17/10/2016



Indicateurs de performance du service

Les indicateurs sont issus du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

☐ TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE (P101.1 ET 101.2)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-104 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS			
Conformité bactériologique	21	1	95%
Conformité physico-chimique	18	0	100%
Surveillance exploitant			
Conformité bactériologique	12	0	100%
Conformité physico-chimique	12	1	92%

Le prélèvement physico-chimique non conforme date du 15/07. Il a été effectué en sortie de la station. Le dépassement est due à une turbidité trop importante de l'eau (limite qualité 1,0, valeur du prélèvement 1,1) est selon le délégataire due à l'injection de chaux. La mesure en continu sur l'eau brute n'a pas montré d'augmentation anormale de la turbidité.

Le prélèvement bactériologique non conforme date du 5/05. Il a été effectué sur le réseau Poncins. Il fait apparaître la présence de E.Coli et Entérocoques, avec toutefois un résiduel de chlore de 0,21 mg/L, ce qui est incompatible avec une contamination bactérienne. Le délégataire a également vérifié le fonctionnement de la chloration, qui n'avait aucun problème. La contre-analyse du 1/06 met en évidence l'absence de E.Coli et Entérocoques dans le réseau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE



Indicateurs de performance du service

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P103.2)

Cet indice a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. L'indice est compris entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à 105 par le Délégué.

Cf. détail en annexe.

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la Collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indice est calculé hors branchement et hors opérations ponctuelles liées à des réparations localisées.

Le taux de renouvellement de réseau est de **0,18 %** sur 5 ans.

Cela correspond aux opérations suivantes :

- En 2012 : 240 mètres linéaires rue Naconne (PVC 90), à Cleppé
- En 2012 : 130 mètres linéaires au lieu-dit « le Petit Noël » (PVC 125), à Poncins
- En 2014 : 128 mètres linéaires au lieu-dit « le Marais » (fonte 125 et 250), à Cleppé

	2015
Moyenne annuelle sur 5 ans en km	0,100
Indicateur	0,18 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE



Indicateurs de performance du service

☐ PERFORMANCES DU RÉSEAU (P104.3, P105.3, P106.3)

On distingue 3 indicateurs de performance du réseau :

- **Rendement de réseau de distribution** : $(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}) / (\text{Volume produit} + \text{volume acheté})$,
- **Indice linéaire des volumes non comptés** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}) / (\text{Longueur du réseau hors branchement} / 365 \text{ j})$
- **Indice linéaire des pertes en réseau** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / (\text{longueur du réseau hors branchement} / 365 \text{ j})$

	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution (%)	87,3%	86,9%	90,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	0,85	1,19	0,99
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	0,75	0,82	0,75

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

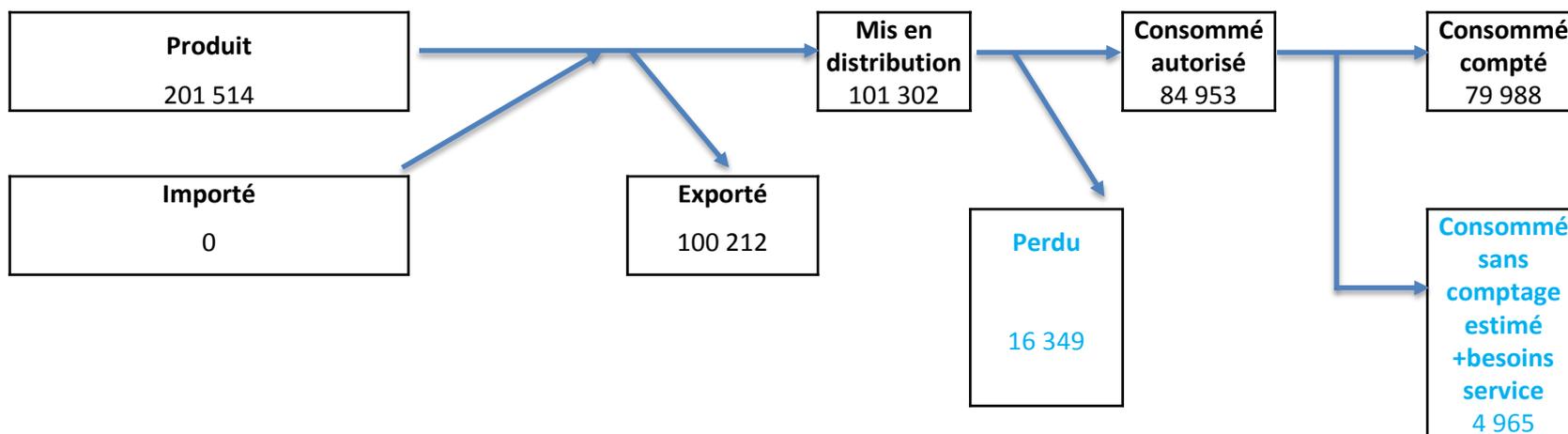
17

Réception par le préfet : 17/10/2016

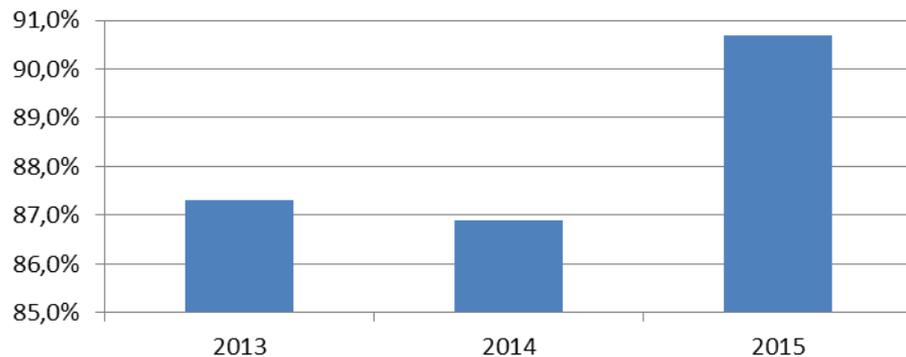


Indicateurs de performance du service

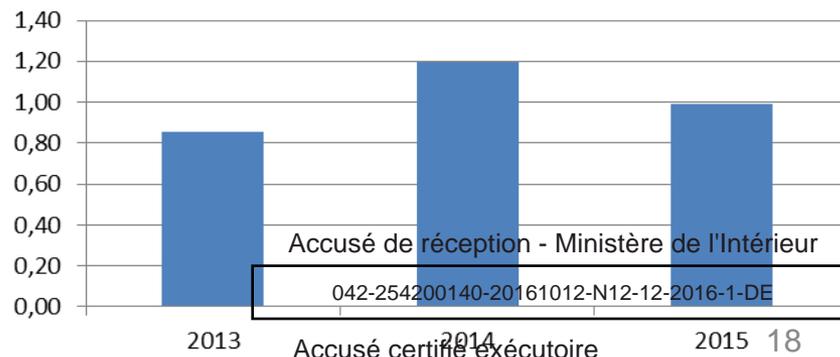
PERFORMANCES DU RÉSEAU (P104.3, P105.3, P106.3)



Rendement du réseau de distribution (%)



Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)





Indicateurs de performance du service

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100% avec le barème suivant :

0% : aucune action,

20% études environnementale et hydrogéologique en cours,

40% avis de l'hydrogéologue rendu,

50% : dossier déposé en Préfecture,

60% arrêté préfectoral,

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre,

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de **60%**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

19

Réception par le préfet : 17/10/2016



Financement des investissements

TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA COLLECTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Sans objet		

ETAT DE LA DETTE

	2014	2015	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	641 470 €	613 501 €	-4%
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice			
en intérêts	30 547 €	29 180 €	-4%
en capital	13 651 €	15 017 €	10%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

20

Réception par le préfet : 17/10/2016



Financement des investissements

MONTANT DES AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2014	2015
Montant des amortissements	91 493,78 €	91 588,92 €

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées

Aucun programme pluriannuel n'a été adopté au cours du dernier exercice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

21

Réception par le préfet : 17/10/2016



Financement des investissements

BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2014	2015
Nombre de branchements en plomb	0	0
% du parc	0	0

Rappel : la teneur limite en plomb autorisée dans l'eau destinée à la consommation humaine a été abaissée à 10 µg/L depuis le 25/12/2013. La concentration est mesurée au robinet de l'utilisateur.

Cette nouvelle limite impose dans la plupart des cas la suppression des branchements en plomb.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

22

Réception par le préfet : 17/10/2016



Actions de solidarité et de coopération décentralisée

MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES ET VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

	2014	2015
Montant des abandons de créance	136,00 €	41,00 €

DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIERS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT

Sans Objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

23

Réception par le préfet : 17/10/2016



Travaux et propositions réalisés par le Délégataire

☐ TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Principaux travaux de renouvellement réalisés par le délégataire	Opérations	MONTANT
Station de pompage de l'Alliot : Armoire électrique	Remise en état de fonctionnement / opération préventive d'entretien / mise en conformité	
Station de pompage de l'Alliot : Compresseur d'air pour le ballon	Opération préventive d'entretien	
Station de pompage de l'Alliot : Filtre CAG 1	Remise en état de fonctionnement	
Station de pompage de l'Alliot : pompe de refoulement eaux traitées 3	Remise en état de fonctionnement	
Station de pompage de l'Alliot : Variateur Pompe eaux traites 2	Remise en état de fonctionnement	
Surpresseur les rotis : Compteur C05 surpresseur Les Rotis	Opération préventive d'entretien	
Surpresseur les Rotis : Pressostat 1	Opération préventive d'entretien	
Surpresseur les Rotis : Variateur de vitesse pompe 1	Remise en état de fonctionnement	

☐ PRINCIPALES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Nature des interventions	2014	2015
Branchements neufs	10	12
Fuites sur branchements	2	4
Fuite sur réseau	2	6
Nombre de renouvellements de compteurs	9	10
Linéaire de recherche de fuites ml/an	0	11380
linéaire renouvelé	0	24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012171380-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016



Travaux et propositions réalisés par le Délégué

PROPOSITION D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Principales propositions d'amélioration du délégué

Programme pluriannuel de remplacement des canalisations en PVC collé

Pose d'une ventouse en extrémité de l'antenne PVC Ø40 vers maison VIAL André "Les Bruyères" à Poncins

Pose d'un compteur général sur la fonte DN150 au lieu dit Croix Blanche afin de comptabiliser la totalité de la commune de Poncins sans limiter le débit

Positionner les canalisations sur le domaine public

Restructurer l'ensemble du réseau pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau en tout point du périmètre du Syndicat

Mise en conformité des périmètres de protection

Protéger le réseau (chloration relais, procédure de suivi qualité, pose de clapets anti-retour

Prendre en compte les risques de contamination de la ressources (bâche de réserve et renforcement de l'intercommunication avec la Bombarde)

Mise en conformité des périmètres de protection

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

25

Réception par le préfet : 17/10/2016



Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2b)

Points		2013
10	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captage, station de traitement, station de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures	10
5	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
10	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10
0 à 5	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (pour les informations rassemblées au-delà de 50% du linéaire des réseaux)	5
0 à 15	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15
Un total de 40 points est nécessaire pour bénéficier des points supplémentaires suivants :		
10	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
10	Inventaire mise à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10
10	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10
10	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10
10	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0
5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	0
		105

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200140-20161012-N12-12-2016-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016

Nouveau mode de calcul de l'indice, applicable à compter de l'exercice 2013